



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Le 27 mars 2008
Réf. JLM/PR

CONSEIL MUNICIPAL du 25 MARS 2008

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance : 19 H 00

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absents excusés : Mlle Stéphanie VANDENBERGHE, Monsieur Christian GEORGE
Mlle VANDENBERGHE et M. GEORGE avaient délégué leur mandat respectivement à
Mme HORBACH et M. BERNARD.

Etait absent non excusé : M. BERNARD (*arrivé au point 1.5*)

I - REGLEMENT INTERIEUR ET AFFAIRES DIVERSES

1.1 – **Désignation du secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, M. Maxime FAYE comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1.2– **Installation de nouveaux Conseillers Municipaux** : M. le Préfet a été régulièrement tenu informé de la vacance qui existe au sein du Conseil Municipal survenue à l'issue des démissions de M. Gabillot et Mme Pinelli. M. le Maire a donc pris contact avec les élus qui se trouvaient en position d'éligibilité. Monsieur le Maire a installé Mme Fabienne VERGUET et M. André VIEILLE comme conseillers municipaux.

1.3- **Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire** : Le Conseil Municipal a accepté d'attribuer au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions suivantes :

1- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2- fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3- procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts inscrits au budget et destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret portant code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6- passer les contrats d'assurance conformément au code des marchés publics ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, soit pour des immeubles d'une valeur inférieure à 100 000 € ;

16- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- autorisations d'occupation des sols,
- maîtrise d'ouvrage,
- maîtrise d'oeuvre au titre des travaux d'investissement réalisés en régie,
- Actes notariés ou sous seing privés visant à transférer des droits de propriété, d'occupation ou d'usage,
- accidents de la circulation,
- accidents subis par un agent communal dans l'exercice de sa profession ou par un élu municipal dans l'exercice de sa fonction,
- recherche et responsabilité civile de la Ville,
- droit de préemption urbain,

- constitution de partie civile au nom de la commune lorsque des biens communaux ont été volés ou endommagés,
- protection fonctionnelle des élus et des collaborateurs de la commune.

17- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18- signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2.500.000 € ;

20- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

1.4– Création des commissions municipales : Le Conseil Municipal a créé les commissions municipales suivantes :

- « Commerce-Thermalisme-Tourisme »
- « Finances-Administration Générale »
- « Culture-Animations-Vie Associative »
- « Développement de l'Economie et de l'Emploi (PME-Artisanat-Services) »
- « Urbanisme & Habitat – Développement durable et cadre de vie – Travaux -Gestion du patrimoine »
- « Education-Jeunesse et Sport »
- « Action Sociale – Politique de la Ville – Lien entre les générations - Sécurité »

1.5– Election des commissaires de chacune des commissions municipales : A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné ses représentants :

- Commission « Commerce – Thermalisme - Tourisme » : Roselyne DECHILLY, Adjointe déléguée, Christian BERNARD, Dominique CAYLA, Emmanuelle MOUREL, Kathy HORBACH, Béatrice LEPAGNEY, Alain LARRIERE et André VIEILLE suppléant de Alain LARRIERE.
- Commission « Finances – Administration générale » : Michel CALLOCH, Adjoint délégué, Louis MARTHEY, Béatrice LEPAGNEY, Christian GEORGE, Stéphane KROEMER, Marie-Claude DOILLON, Khadija KOUZOUZ et André VIEILLE, suppléant de Khadija KOUZOUZ.
- Commission « Culture – Animations – Vie Associative » : Fabienne DELOULE, Adjointe déléguée, Martine BAVARD (Conseillère municipale déléguée), Stéphanie VANDENBERGHE, Emmanuelle MOUREL, Mohamed GHARNIT, Dominique CAYLA, Alain LARRIERE et Fabienne VERGUET suppléante de Alain LARRIERE.

- Commission « Développement de l'Economie et de l'Emploi (PME – Artisanat – Services) » : Didier HUA, Adjoint délégué, Maxime FAYE, Louis MARTHEY, Christian BERNARD, Béatrice LEPAGNEY, Christian GEORGE, André VIEILLE et Khadija KOUZOUZ, suppléante de André VIEILLE.
- Commission « Urbanisme & Habitat – Développement durable et cadre de vie - Travaux – Gestion du patrimoine » : Michèle ROBERT et Claude FRERE, Adjoint délégués, Jérôme FAIVRE, Christian BERNARD, Marie-Claude DOILLON, Katy HORBACH, Mohamed GHARNIT, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET suppléante de Séverine MOREL.
- Commission « Education – Jeunesse et Sport » : Laurence MORITZ, Adjointe déléguée, Stéphane KROEMER (Conseiller Municipal délégué), Stéphanie VANDENBERGHE, Louis MARTHEY, Jérôme FAIVRE, Maxime FAYE, Philippe LEMERCIER et Alain LARRIERE suppléant de Philippe LEMERCIER.
- Commission « Action Sociale – Politique de la Ville – Lien entre les générations - Sécurité » : Frédéric BURGHARD et Didier HUA, Adjoint délégués, Martine BAVARD, Mohamed GHARNIT, Marie-Claude DOILLON, Katy HORBACH, Jérôme FAIVRE, Fabienne VERGUET et Philippe LEMERCIER, suppléant de Fabienne VERGUET.

1.6– Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des structures communales et intercommunales : Le Conseil Municipal a désigné ses représentants :

- a) Commission d'Appel d'Offre (CAO)** : Michel RAISON, Président ou son représentant, Michel CALLOCH, Michèle ROBERT, Claude FRERE, Béatrice LEPAGNEY, André VIEILLE en tant que titulaires, et Stéphanie VANDENBERGHE, Louis MARTHEY, Marie-Claude DOILLON, Martine BAVARD et Alain LARRIERE, en tant que suppléants.
- b) Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** : Didier HUA, Stéphane KROEMER, Frédéric BURGHARD, Katy HORBACH, Martine BAVARD, Séverine MOREL en tant que titulaires, et Alain LARRIERE suppléant de Séverine MOREL.
- c) SIED 70 (électricité)** : Maxime FAYE, Emmanuelle MOUREL, Claude FRERE, Marie-Claude DOILLON et Fabienne VERGUET, en tant que titulaires, Jérôme FAIVRE et Roselyne DECHILLY en tant que suppléants.
- d) Comité de Pilotage du PLU** : Claude FRERE, Louis MARTHEY, Michèle ROBERT, Roselyne DECHILLY
- e) Conseil des droits et devoirs des familles** : Michel RAISON, Président Didier HUA et Fabienne DELOULE.
- f) Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées** : Michel RAISON, Président ou son représentant, Christian BERNARD, Frédéric BURGHARD, Michèle ROBERT, Claude FRERE et Philippe LEMERCIER.
- g) Association Cités - Patrimoine de Franche-Comté** : Roselyne DECHILLY
- h) Association des Villes Thermales de Franche-Comté** : Roselyne DECHILLY
- i) Correspondant avec le secrétariat d'état aux anciens combattants** : Jérôme FAIVRE
- j) Correspondant défense** : Michel CALLOCH

k) Groupe de travail Z.P.P.A.U.P. : Michel RAISON, Président, ou son représentant, Michèle ROBERT, Didier HUA, Katy HORBACH, Roselyne DECHILLY et Séverine MOREL

l) Syndicat Intercommunal d'Etudes pour l'Aménagement du Breuchin : Michèle ROBERT, titulaire, Katy HORBACH, suppléante.

m) Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Abattoir de Luxeuil les Bains et des Vosges Saônoises : Michel RAISON, titulaire, Didier HUA, suppléant.

n) Syndicat Mixte pour le fonctionnement de l'école de musique : Fabienne DELOULE, titulaire, Frédéric BURGHARD, suppléant.

1.7- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration de structures publiques : A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné ses représentants :

a) Conseils d'Administration de collèges & lycées :

. Collège Jean Rostand : Michel CALLOCH, Laurence MORITZ et Philippe LEMERCIER, titulaires, Maxime FAYE, Jérôme FAIVRE et Didier HUA, suppléants.

. Collège Claude Mathy : Laurence MORITZ, Michel CALLOCH, titulaires, Emmanuelle MOUREL et Katy HORBACH suppléantes.

. Lycée Lumière : Didier HUA, Laurence MORITZ et Khadija KOUZOUZ, titulaires, Claude FRERE, Stéphane KROEMER et Stéphanie VANDENBERGHE, suppléants.

. Lycée Professionnel Beauregard : Michel CALLOCH, Jérôme FAIVRE et André VIEILLE, titulaires, Michèle ROBERT, Roselyne DECHILLY et Marie-Claude DOILLON, suppléantes.

b) Conseil d'Administration du CHI 70 : Michel RAISON et Michèle ROBERT

c) Comité de Pilotage de l'instance gérontologique départementale : Michèle ROBERT.

1.8- Désignations complémentaires du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné ses représentants :

a) Comité de Direction de l'Office de Tourisme : Roselyne DECHILLY, Fabienne DELOULE, Stéphane KROEMER, Mohamed GHARNIT, Didier HUA, Katy HORBACH, Dominique CAYLA, Stéphanie VANDENBERGHE et Alain LARRIERE, titulaires, Marie-Claude DOILLON, Maxime FAYE, Emmanuelle MOUREL, Martine BAVARD et André VIEILLE, suppléants.

b) Conseil d'Administration du C.L.E.C. : Frédéric BURGHARD, titulaire, Didier HUA, suppléant.

c) Conseil des Communes et Régions d'Europe : Fabienne DELOULE, titulaire, Frédéric BURGHARD, suppléant.

II - FINANCES

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser un acompte sur subvention au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) d'un montant de 123.750 €. Les crédits sont inscrits au compte 657-362 du budget principal, exercice 2008.

III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- Devenir de la Base Aérienne 116

Monsieur le Maire rappelle qu'un « livre blanc » est chargé de faire une proposition de réforme militaire d'envergure. Les menaces ont évolué, la Défense Nationale doit évoluer. Ainsi, plusieurs sites militaires seront supprimés. Monsieur le Maire doit rencontrer prochainement, au sujet de la BA 116, M. Hervé MORIN, Ministre de la Défense, et M. Claude GUEANT, secrétaire général de la Présidence de la République, en présence de M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la Francophonie.

Monsieur LARRIERE déclare que tous les élus de Luxeuil-les-Bains et du Département de Haute-Saône doivent se retrouver pour le maintien de la base aérienne.

Monsieur le Maire le remercie de cet état d'esprit et confirme que ce sera nécessaire pour bien défendre notre secteur.

2- Travaux du Centre Ville

Monsieur le Maire annonce la mise en place d'une commission extra-municipale qui sera chargée de réfléchir :

- très rapidement, eu égard au délai d'achèvement des travaux fixé au 30 juin 2008 pour bénéficier des subventions Feder, à l'accès entre la place St Pierre et la rue Victor Genoux.
- dans un deuxième temps, au sens de circulation dans le centre-ville et notamment rue Carnot.

3- Monsieur le Maire annonce qu'il rencontrera, avec le Conseil Municipal, l'ensemble du personnel le vendredi 4 avril 2008 à 16 heures.

4- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 9 avril 2008 avec, à l'ordre du jour, les questions budgétaires.

La séance est levée à 20 H 15

Pour le Député-Maire absent,
La Première Adjointe

Roselyne DECHILLY